



## COMPOSITION DU CROPP ALSACE

### Bureau du CROPP

Serge Coimbra	Président
Jacques Birgy	Vice président
Yolande Guiganti	Secrétaire
François Steimer	Trésorier

### Suppléants

Pierre Ichter  
Joël Hannebique  
Agnès Spitz  
Fabienne Kreyenbuhl

### A la commission solidarité

Serge Coimbra  
Yolande Guiganti  
François Steimer

### A la commission conciliation

Yolande Guiganti  
Joël Hannebique  
Jacques Birgy

### Commission Séniors

Joël Hannebique  
Fabienne Kreyenbuhl  
Jacques Birgy

### Commission Jeunes Diplômés

François Steimer  
Yolande Guiganti  
Agnès Spitz

### A la Chambre disciplinaire de première instance

Mary Pierre Noseda	Titulaire
Jacques Birgy	Titulaire
Pierre Ichter	Suppléant

Présidée par Monsieur Raymond Chabrol ( premier  
conseiller au Tribunal administratif de Strasbourg )

Messieurs Jean Michel Meyer et Frédéric Chaffraix ont été  
désignés par le Préfet de région Alsace pour représenter  
les usagers à la Chambre Disciplinaire de Première instance.

### Secrétariat :

Nejla PALA  
Jeudi - Vendredi 9h - 12h et 14h - 17h

Code Déontologie applicable depuis le 28 octobre 2007 avec mise  
en conformité depuis le 28 janvier 2008 pour les praticiens.

**ATTENTION :**  
**INSERTIONS DANS ANNUAIRES,  
PLAQUES ET CARTES PROFESSIONNELLES  
DOIVENT SATISFAIRE AUX OBLIGATIONS DU CODE DE DEONTOLOGIE  
SOUS PEINE DE POURSUITE DEVANT LA CHAMBRE DISCIPLINAIRE  
DE PREMIERE INSTANCE.**

## Le mot du président



Chers Amis ,

La troisième année d'existence de notre Conseil régional se poursuit dans la continuation du travail déjà accompli et la volonté pour l'équipe qui m'entoure de bien réussir la mission pour laquelle nous avons été tous élus : représenter, défendre et faire respecter la profession au regard du Code de déontologie.

La chose n'est pas toujours facile car il nous faut concilier l'obligation de la Loi à imposer tout en tenant compte de la situation personnelle du professionnel quand il se place en dehors de la règle par ses pratiques ou comportements déviants.

Je puis vous assurer que chaque fois que sont étudiés les dossiers des praticiens mettant en exergue les disfonctionnement au regard du Code, les membres titulaires comme les suppléants savent rester humains et prennent les décisions qui s'imposent avec équilibre et discernement. Mais nous devons nous souvenir que la Loi reste la Loi et que nous n'accepterons jamais d'être laxistes dans son application car nous n'admettrons jamais qu'une minorité de professionnels cherche par tous les moyens à échapper à ses obligations alors que la majorité les respecte.

Le bureau du CROPP a prévu de vous rencontrer lors de réunions qui seront programmées avant la fin de l'année et qui seront des lieux d'échange, de confraternité, de convivialité et où vous pourrez librement poser vos questions sur le fonctionnement de l'Ordre et sur l'application du Code. Nous vous souhaitons nombreux à ces rendez-vous et dans l'attente je vous confie au nom des membres du CROPP-Alsace notre fierté à vous servir et à vous représenter dans le seul intérêt de la profession.

Bien confraternellement  
Serge Coimbra Président.

## EVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES.

Suite à la convention signée le 18.09.2008 entre l'ONPP et la HAS (Haute Autorité de Santé) qui comporte la mise en œuvre de l'expérimentation de l'EPP et ensuite le partage, la communication et la diffusion de l'information que chaque profession devra réaliser auprès de ses professionnels le CROPP Alsace se réjouit de la désignation par l'HAS de notre confrère Marc RETALI comme pédicure-podologue référant pour l'EPP en Alsace.

Nous vous tiendrons informés de la suite qui sera donnée à l'EPP dans notre région.

## PROJET DE RENCONTRE AVEC LES PROFESSIONNELS DE LA REGION ALSACE.

Notre Ordre régional fonctionne depuis bientôt quatre années. Deux élections régionales ont renouvelé la composition du CROPP et du Bureau. Beaucoup de travail a été fait durant ces années qui a consisté pour l'essentiel à la bonne mise en ordre du tableau d'inscription et au respect du Code. Se rajoute à cette activité la poursuite et cessation de toutes formes d'exercice illégal de la profession.

L'Ordre a bien une mission d'application réglementaire du Code auprès des professionnels mais il a aussi un devoir d'information pour tout ce qui touche à l'exercice quotidien du praticien. A cet égard les membres du CROPP ont décidé d'aller au devant des podologues d'Alsace pour leur proposer sous forme conviviale une réunion durant laquelle chacun pourra s'exprimer sur tout ce qui touche de près comme de loin à l'activité de notre Ordre régional. Vous recevrez une invitation personnelle pour ces rencontres prévues dans chacun des départements.

## CHAMBRE DISCIPLINAIRE NATIONALE

Le 11 décembre 2008 lors du renouvellement des membres constituant cette instance disciplinaire nationale, notre consœur Fabienne Kreyenbuhl a été élue en qualité de membre titulaire. Toutes nos félicitations à Fabienne.

Rappelons que la Chambre disciplinaire nationale est chargée d'instruire toutes plaintes en appel du régional.

## ACTIVITE DU CROPP-ALSACE en 2008



Membres Titulaires du CROPP Alsace :

François Steimer,  
Serge Coimbra,  
Jacques Birgy  
et Yolande Guiganti



Nejla PALA notre secrétaire administrative

- Réunion du CROPP:  
25/01/2009  
04/03/2008  
21/06/2008  
01/08/2008  
19/12/2008

- Réunion de bureau :  
04/03/2008  
25/04/2008  
10/10/2008

## Contact

Conseil Régional de l'Ordre des Pédicures-podologues d'Alsace  
48 rue du Vieux Marché aux Vins - 67000 STRASBOURG - 03 88 23 07 36

Directeur de la publication : Serge COIMBRA.  
Comité de rédaction : Yolande Guiganti, Jacques Birgy, François Steimer.

## ACTIVITE DU CROPP-ALSACE en 2008 (suite)

- Réunion des Présidents de régions à Paris le 20 Mars 2008 : Jacques Birgy vice président y participait.
- Réunion Nationale de tous les CROPP à Paris le 21 novembre 2008. Etaient présents les membres titulaires et suppléants et Nejla Pala notre secrétaire. Mary Pierre membre titulaire de la Chambre disciplinaire de première instance y participait également.
- Election biennale du CROPP -Alsace : 16 mai 2008

Durant les 5 séances du CROPP, 55 dossiers pour manquements sérieux voir graves au Code de Déontologie ont été étudiés. Suite à ces examens il a été procédé à l'audition de :

- Cinq professionnels dans le Haut-Rhin et deux dans le Bas-Rhin pour non respect des insertions dans les Pages Jaunes.
- Deux professionnels dans le Bas-Rhin pour avoir édité une publicité dans un journal municipal.

Tous ces praticiens ont reçu une mise en garde avec comparution directe devant la Chambre disciplinaire de première instance en cas de récidive.

- Un professionnel a été entendu suite à une plainte émanant d'une patiente pour manquement à l'hygiène dans son cabinet. Affaire classée sans suite avec invite au professionnel à bien respecter l'article R-4322-77 du Code.
- Le CROPP est intervenu suite à une plainte d'un patient contre un professionnel pour un problème de remboursement non reconnu par la Caisse de SS : un arrangement à l'amiable a été trouvé entre les deux partis évitant ainsi le recours devant le tribunal de la SS.
- 6 praticiens ont été mis dans l'obligation de respecter la signalétique de leurs cabinets telle que prévue par le Code. (vitrines et fenêtres)
- Un confrère s'est vu imposer de ne pas mélanger plusieurs activités relevant du commercial dans le cadre de son exercice libéral. Son cabinet a été réaménagé en conséquence.
- Une plainte pour exercice illégale de la profession a été initiée au National sur demande du CROPP Alsace contre un confrère qui refusait obstinément de s'inscrire à l'Ordre.
- Huit interventions du CROPP contre des professionnels de l'esthétique qui pratiquaient des actes de pédicurie relevant de notre seul champs de compétence. Toutes ces personnes ont cessé leurs activités illégales.

## RAPPEL DU RESPECT DE L'APPLICATION DU CODE DE DEONTOLOGIE

La quasi unanimité des professionnels ont su respecter avec rigueur et responsabilité l'application du Code en ce qui concerne les indications à faire figurer dans les annuaires à usage public quel qu'en soit le support.

Le CROPP Alsace vérifiera à nouveau l'édition nouvelle et les professionnels qui auront commis des infractions seront maintenant systématiquement poursuivis devant la Chambre disciplinaire de première instance.

La mise en conformité des indications autorisées sur les plaques professionnelles sera également vérifiée : nous vous invitons à prendre connaissance de l'article R-4322-74 du Code pour vous assurer de la légalité de vos plaques. Dans le doute vous pouvez appeler le secrétariat du CROPP.

Dans le cas où vos plaques ne seraient pas conformes vous risquez de vous voir directement traduits devant la Chambre disciplinaire de première instance pour non respect du Code.

Cette vérification se déroulera systématiquement au cas par cas et secteur par secteur.

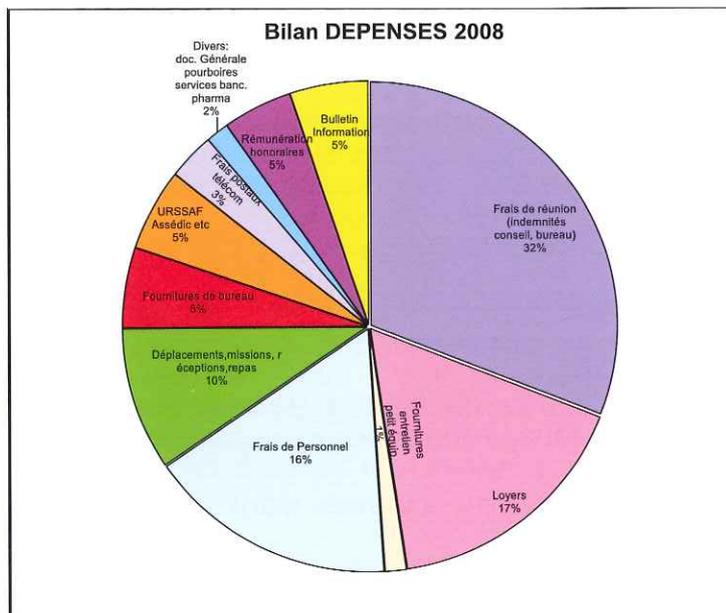
# BILAN DE FONCTIONNEMENT DU CROPP POUR L'EXERCICE 2008.

Nous vous présentons le bilan d'activité de notre CROPP.

Ce bilan est intégré au niveau national pour consolidation des comptes 2008.

Nous vous rappelons que chaque CROPP reçoit une dotation annuelle de la part du national et qui couvrent tous les frais de fonctionnement de la région.

DÉPENSES	%	RECETTES	SOLDE
Frais de réunion (indemnités conseil, bureau)	15351,00 31%		
Loyers	8252,30 17%		
Fournitures entretien, petit équip.	671,66 1%	Produits divers 1,01	
Frais de Personnel	8152,14 16%		
Déplacements, missions, réceptions, repas	4693,88 9%		
Fournitures de bureau	2638,40 5%	Contribution ONF 59282,3	
URSSAF	2693,26 5%		
Frais postaux et télécom	1538,24 3%		
Divers: doc. générale, pourboires, services banc, pharma	748,96 2%		
Rémunération, honoraires	2272,40 5%		
Bulletin Information	2539,65 5%		
<b>TOTAL</b>	<b>49551,89</b>	<b>59283,3</b>	<b>9731,38</b>



## MOUVEMENTS AU TABLEAU DE L'ORDRE ET STATISTIQUE DU CROPP ALSACE

STATISTIQUES 2009

NOMBRE	TOTAL	BAS-RHIN	HT-RHIN	% BAS-RHIN	% HAUT-RHIN
PROFESSIONNELS INSCRITS	238	139	99	58,40336134	41,18067227
CESSATION DEFINITIVE D'ACTIVITE	4	2	2		
NOUVEAUX INSCRITS EN 2009	2	1	1		
DOSSIERS COMPLETS	176	109	67	78,41726619	67,67676768
NOMBRE DE FEMMES	238	74	54	53,23741007	54,54545455
NOMBRE DE HOMMES	238	65	45	46,76258993	45,45454545

### NOUVEAUX INSCRITS EN 2009

Région	Nom	Année	Lieu
Bas-Rhin	EBERHARDT Philippe	67000	STRASBOURG
Haut-Rhin	LA MARLE Frédéric	68510	SIERENTZ
Haut-Rhin	NEIDL Kilian	68300	SAINT LOUIS

### NOUVEAUX INSCRITS EN 2008

Région	Nom	Année	Lieu
Bas-Rhin	MERMET Oriane	67600	MUTTERSOLTZ
Bas-Rhin	ROLLING Aude	67400	ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
Bas-Rhin	HAM Régis	67380	LINGOLSHEIM
Bas-Rhin	RITTER Barbara	67450	LAMPERTHEIM
Bas-Rhin	KNIPPER Marie-Agnès	67260	KESKASTEL
Bas-Rhin	STEPHAN Thibaut	67500	HAGUENAU
Haut-Rhin	MERCE Maryse	68100	MULHOUSE
Haut-Rhin	SOULE NOULIBOS Florence	68330	HUNINGUE
Haut-Rhin	KRIEGEL Anne Sophie	68460	LUTTERBACH

### RETRAITES ACTUELLES

Région	Nom	Année	Lieu	Statut
Bas-Rhin	LUTTRINGER Joséphine	67000	STRASBOURG	RETRAITÉE depuis 30.06.2007
Bas-Rhin	BUFFLER Paul	67800	HOENHEIM	CESSATION DEFINITIVE D'ACTIVITE
Bas-Rhin	BENSOUSSAN Joseph	67000	STRASBOURG	Titulaire de la patientèle
Bas-Rhin	TAUNAY Michel	67000	STRASBOURG	CESSATION DEFINITIVE D'ACTIVITE
Bas-Rhin	CAYROU Dominique	68200	MULHOUSE	CESSATION DEFINITIVE D'ACTIVITE
Bas-Rhin	HALM Elisabeth	68560	HIRSINGUE	CESSATION DEFINITIVE D'ACTIVITE

## Jeunes Diplômés s'étant inscrits à l'Ordre

